



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des procédures
environnementales et foncières

Direction de la citoyenneté

Ouverture d'enquêtes publiques
Objet : constitution d'une réserve foncière
dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, dite du Fougeray
sur le territoire de la commune de L'Huisserie (53970)
(OAP n° 36 du PLUi de Laval Agglomération)

Conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, des enquêtes publiques concomitantes se dérouleront sur la commune de L'Huisserie du lundi 19 septembre 2022 – 14h30 au mercredi 5 octobre 2022 – 12h30 inclus, concernant les demandes de déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire, présentées par la commune de L'Huisserie, afin de constituer une réserve foncière dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation, dite du Fougeray sur son territoire. Pendant la durée de l'enquête, fixée à 17 jours consécutifs, les pièces des dossiers (DUP et parcellaire) ainsi que les registres d'enquête seront déposés au centre administratif municipal 17 place de L'Église – 53970 L'Huisserie, afin que les personnes intéressées puissent les consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture. À titre indicatif, les horaires d'ouverture du centre administratif municipal sont les suivants : lundi : 13h30-17h30 ; mardi/jendredi et vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 ; mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30.

Les informations relatives à l'enquête préalable à la DUP peuvent être également consultées sur le site Internet des services de l'État en Mayenne : www.mayenne.gouv.fr - rubrique [Accueil>Politiques publiques>Environnement, eau et biodiversité>Enquêtes publiques hors ICPE>Expropriations](#)

Le public pourra consigner ses observations sur les registres spécialement ouverts à cet effet.

Ces observations pourront être également adressées au commissaire enquêteur,

- soit par écrit, à l'adresse suivante : centre administratif municipal de L'Huisserie (Enquêtes publiques – OAP du Fougeray) 17 Place de L'Église – 53970 L'Huisserie, qui les annexera au registre,

- soit, le cas échéant, par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr en précisant en objet « Enquêtes publiques – OAP du Fougeray ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Méga octets, si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents. Ces observations seront également annexées au registre approprié.

Monsieur Loïc Roueil, cadre France Télécom en retraite, désigné commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public au centre administratif municipal de L'Huisserie le lundi 19 septembre 2022 de 14h30 à 17h30, le samedi 24 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 5 octobre 2022 de 9h30 à 12h30.

Toute information concernant le dossier d'enquête préalable à la DUP peut être demandée auprès de M. Thierry Bailleux, adjoint à l'urbanisme et référent sur ce dossier (06-37-54-83-66 ; bailleuxt53@orange.fr).

Les décisions préfectorales susceptibles d'être adoptées au terme des enquêtes publiques sont un arrêté portant déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité ou un refus motivé.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur établis suite à l'enquête préalable à la DUP seront disponibles sur le site Internet des services de l'État (adresse mentionnée ci-dessus), ainsi qu'au centre administratif municipal de L'Huisserie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.